

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 février 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Orival, le huit février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Daniel DUCHESNE, Le Maire.

#### 1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil en date du 17 janvier 2024

RÉPUBLIQUE	Convocation le : 01/02/2024		Secrétaire de séance :	
FRANÇAISE	Affichage le : 01/02/2024		Monsieur Didier TURQUIER	
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	Nom Prénom		Nom Prénom	
	DUCHESNE Daniel	Р	DOHERTY Sonia	P (à partir de 19h)
	DEVAUX Loïc	Р	LACAILLE Véronique	Р
CONSEIL MUNICIPAL	COLANGE Philippe	Р	LEROY Fabien	Р
	GONCALVES Sérafina	Р	PELLETIER Émilie	Р
	BEAUCHEF Antoine	Р	TURQUIER Didier	Р
	<b>CATHERINE Laurent</b>	PVR	ROGISTER Danielle	Р
Séance du	RACKO Nathalie	PVR	ALARD Daniel	Р
Seance du	LAGNEL Jérôme	PVR	Formant la majorité des membres	
Jeudi 08 février			en exercice	
2024	Pouvoir (s): Monsieur CATHERINE Laurent à Monsieur COLANGE Philippe / Madame RACKO Nathalie à Monsieur DEVAUX Loïc / Monsieur LAGNEL Jérôme à Monsieur DUCHESNE Daniel			_
	Légende : P : Présent (e), A : Absent (e), E : Excusé (e), PVR : Pouvoir			

Suite à la lecture du Procès-Verbal de la séance en date du 17 janvier 2024 par Monsieur DUCHESNE Daniel, Le Maire il en ressort ces éléments :

- L'état du scooter remet peut-être en cause la vente de ce dernier.
- La suspension de la dette du propriétaire de la parcelle AB 0289 est effective jusqu'à la décision de l'assemblée délibérante.
- Discussion et retour d'expérience concernant les passages piétons. Les membres du conseil approuvent le procès-verbal.

# 2. <u>FINANCES : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice</u> 2024 (délibération n°2024-05)

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur

autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget primitif.

Code	<u>Libellés</u>	Montant inscrit au budget 2023	Montant autorisé avant vote du BP 2024
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204 subventions d'équipement versées)	10 000.00€	2 500.00€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (budget cumulé (18 000€) – RAR 2022 (2 000€))	16 000.00€	4 000.00€

Les membres du Conseil décident après délibération :

	A l'unanimité favorable	
Pour	Contre	Abstention (s)
14	0	0

<sup>•</sup> D'AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## 3. TÉLÉTHON 2023 : délibérer le montant à verser au Téléthon (délibération 2024-06)

Monsieur DUCHESNE Daniel, Le Maire, propose aux membres du Conseil de consulter l'annexe 1.

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal précise que les 225€ sont en supplément des dons déjà versés.

Un versement de 225€ par la commune d'Orival à l'AFM Téléthon est prévu.

Les membres du Conseil décident après délibération :

	A l'unanimité favorable	
Pour	Contre	Abstention (s)
14	0	0
D'AUTORISER le virement o	d'un montant de 225€ à l'AFM Téle	éthon

### 4. Renouvellement Contrat annuel AMBIANCE JARDIN (délibération 2024-06)

Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint expose le contrat annuel 2024 (annexe 2, 2 pages) en précisant que les tarifs sont toujours les mêmes tous les ans. Monsieur DUCHESNE Daniel, le Maire évoque la satisfaction générale de l'entreprise AMBIANCE JARDIN. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal demande des précisions sur l'annotation mentionnant SRTC. Il s'agit d'une ancienne appellation d'un terrain communal et Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint précise qu'il y a un ajustement de la demande par rapport aux besoins.

Anrès délibération, les membres décident :

	A l'unanimité favorable	
Pour	Contre	Abstention (s)
14	0	0
D'ADOPTER le contrat annu	uel 2024 avec l'entreprise AMBIAN	CE JARDIN pour un montant de
24 394.08€TTC.		

#### 5. Dates commissions TRAVAUX et FINANCES

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire propose de convenir des dates

- pour la commission TRAVAUX (courant février) concernant l'éboulement sur parcelle AB 289 et panneaux publicitaires : Le mercredi 28 février 2024 à 18h est proposé.
- pour la commission FINANCES concernant l'établissement du budget primitif 2024 Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, explique aux membres du conseil de faire part de toutes informations nécessaires à l'établissement du BP 2024 afin que celui-ci soit le plus proche possible du réalisé à venir. Le jeudi 22 février 2024 à 18h est proposé suite à la formation de la saisie budgétaire dans le logiciel de la secrétaire de mairie remplaçante.

#### 19h : Arrivée de Madame DOHERTY Sonia, Conseillère Municipale

#### 6. Point Salle d'activité

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, expose l'estimation prévisionnelle des travaux mise à jour en décembre 2023 qui s'élève à 278 250.00€HT (annexe 3).

Madame GONCALVES Sérafina, 3<sup>ème</sup> Adjointe émet des réserves sur la nécessité d'une salle d'activité puisqu'il y a le risque d'une fermeture de classe. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire désapprouve l'émission de ce risque de fermeture de classe. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, fait remarquer que le prix augmente tous les ans.

#### 7. Point Matériel de cuisine et vaisselle

Monsieur DEVAUX Loïc, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, laisse la parole à Madame PELLETIER Émilie, Conseillère Municipale qui explique que la commune a un avoir de 2 763.42€TTC par rapport au matériel acheté mais non utilisable car triphasé. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe marque son désaccord concernant ces achats surtout s'il y a une adhésion à un groupement de restauration scolaire, ces achats seront inutiles. Monsieur DEVAUX Loïc, 1<sup>er</sup> Adjoint, précise que la réunion d'information avec Cléon a lieu le 22 février prochain et que les achats ne vont pas être faits tout de suite.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'achat de matériel évoqué pour la cuisine (girafe pour les soupes et un mixeur appelé cutter et de la vaisselle pour la salle Val Doré) :

	A l'unanimité favorable	
Pour	Contre	Abstention (s)
15	0	0
<ul> <li>Autoriser l'achat de matérie</li> </ul>	el de cuisine à savoir girafe (pour l	es soupes) et un mixeur appelé
cutter pour un montant de 1874.4	0€TTC et de la vaisselle pour 963.	90€TTC

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil l'ajout de deux points concernant le personnel :

- en raison de l'urgence suite à la mise en retraite anticipée pour invalidité d'un agent en date du 03 février 2024.
- L'examen des devis pour le maintien et l'actualisation des compétences SST

Après acceptation les points suivants sont abordés:

#### 8. Personnel (délibération)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des la fonction publique,

L'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre le remplacement définitif de l'agent placé en retraite anticipée pour invalidité, il convient de réaliser :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe à 32h (Temps non annualisé)
- La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à 32h (Temps annualisé)

Après publication légale auprès du CDG et pendant la publication il faut faire un CDD à la remplaçante de l'agent.

Les membres du Conseil décident après délibération :

	A l'unanimité favorable	
Pour	Contre	Abstention (s)
15	0	0
D'adopter la modification du tab	leau des emplois ainsi proposée, à comp	ter du 3 février 2024

#### 9. Formation (délibération)

Monsieur DEVAUX Loïc, ,1<sup>er</sup> Adjoint et salarié de l'entreprise APAVE, se retire de l'Assemblée délibérante avant l'exposé ci-dessous : Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire expose la nécessité du maintien et de l'actualisation des compétences SST. Les membres du conseil sont invités à consulter l'annexe 4 qui contient les devis APAVE et ATSI (8 feuilles)

Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale émet le fait de changer un peu, Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint précise qu'avec l'APAVE c'est rodé, Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe fait remarquer qu'il n'y a un écart que de 7€ entre les deux entreprises. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire propose de reprendre l'APAVE sans conflit d'intérêt puisque ce sont les moins chers.

Les membres du Conseil décident après délibération : De choisir entre APAVE et ATSI

	A l'unanimité favorable	
Pour	Contre	Abstention (s)
14	0	0
<ul> <li>D'OCTROYER le mainti</li> </ul>	en et l'actualisation des compétences SST de	es 9 agents de la collectivité à
l'entreprise APAVE pour un mo	ontant de 1 071.60€TTC.	
<ul> <li>D'AUTORISER Monsieu</li> </ul>	r Le Maire à signer le devis.	

#### Questions et informations diverses :

Kermesse École

le 31 mai 2024

Téléthon

les 29/30 novembre et 1er décembre 2024

Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint souhaite rajouter le trail des Vikings le 12 mai 2024.

Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal : le 28 avril la messe de la St George et le repas de l'association ASPRO ainsi que l'accueil de 50 scouts à Orival.

Madame GONCALVES Sérafina, 3<sup>ème</sup> Adjointe le 24 mars à 15h : concert et le 13/14 avril le salon peinture, ainsi que le 9 mars la soirée dansante du CFO.

Discussion autour d'un repas spectacle pour les aînés en 2024.

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, évoque des travaux devant chez M et Mme FLAMAND mais il s'agit d'une compétence de la Métropole ROUEN NORMANDIE.

19h24 Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire procède à la clôture de la séance

Monsieur TURQUIER Didier, Secrétaire de séance

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire